



## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2026

### **- Procès-verbal de séance -**

(article L.2121-15 du CGCT)

Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE-SUR-COISE s'est réuni à la mairie le 18 juin 2026, à 20 h 30, sous la présidence de Madame Christiane BOUTEILLE, Maire.

11 membres étaient présents : Mme Christiane BOUTEILLE, M. Vincent LE GOFF, Mme Bernadette GUIRONNET, Mme Florence LAMY, M. Pierre MICHEL, Mme Colette BARON, M. Ludovic FLÉCHET, Mme Céline PEURIÈRE, Mme Patricia BISSARDON, Mme Stéphanie BRUYÈRE, M. Baptiste BORDET

4 membres étaient absents, excusés : M. Guy JACOUD (pouvoir à Mme Christiane BOUTEILLE), M. Yves TARAVEL (pouvoir à Mme Florence LAMY), M. Frédéric NORBERT, M. Jules TRÉMEAUX (pouvoir à Vincent LE GOFF)

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Mme Florence LAMY

#### Ordre du jour :

- Modification du règlement des services périscolaires ;
- Modification des tarifs de la régie de recettes pour la garderie périscolaire – mise en place de pénalités ;
- Vote d'une subvention en faveur de l'APE ;
- Décision modificative n° 1/2026 ;
- Création d'un dépose minute sur la place de l'Église – acquisition de panneaux signalétiques – demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour 2026 ;
- Aménagement de la cour intérieure de la MAM – remplacement de jeux à l'espace loisirs de Lafay – demande de subvention au Département du Rhône dans le cadre du partenariat territorial 2026 ;
- Point sur la MAM ;
- Questions diverses ;
- Rapport des commissions ;
- C.R. de réunions.

Le conseil municipal approuve tout d'abord les procès-verbaux des séances des 21 mai et 5 juin derniers.

#### **1) Modification du règlement intérieur des services périscolaires.**

Madame le Maire laisse la parole à Madame Patricia BISSARDON, chargée de la régie de recettes de la garderie périscolaire, qui explique qu'il est nécessaire de revoir les termes du règlement intérieur, au vu de manquements récurrents de la part des usagers : défaut d'inscription préalable des enfants au service de garderie, absence non justifiée... Elle fait part d'une première rencontre avec les parents délégués de l'école Pré Vert au cours de laquelle il a été présenté le principe de la mise en place de pénalités, à titre dissuasif dans un premiers temps (0,20 € par garderie non réservée et par enfant, en plus du tarif habituel), qui a été plutôt bien

accueilli. Il n'en a pas été de même au cours du conseil d'école, où les représentants de l'APE se sont montrés défavorables à l'idée.

Le règlement ainsi rectifié, applicable au 01/09/2026, sera, s'il est approuvé, remis à chaque famille pour signature et retour en mairie avant les vacances d'été.

Madame le Maire demande alors au conseil municipal de donner son avis à ce sujet.

Madame Florence LAMY fait part de ses doutes quant à la somme « symbolique » que représentent les pénalités proposées, au risque de ne pas constater de changements notables dans les comportements des usagers.

Le conseil municipal approuve à la majorité des membres présents le règlement tel que présenté (12 voix « pour » ; 2 voix « contre »).

## **2) Modification des tarifs de la régie de recettes pour la garderie périscolaire – mise en place de pénalités.**

Madame le Maire demande ensuite au conseil municipal, dans la continuité de sa décision, d'acter la modification des tarifs de la régie de recettes de la garderie périscolaire actuellement fixés à :

- 2,50 € par enfant pour la garderie du matin
- 3,20 € par enfant pour la garderie du soir

pour y ajouter le tarif afférent aux pénalités pour absence de réservation, soit 0,20 € par créneau non réservé et par enfant, en plus du tarif de garderie habituel.

Le conseil municipal approuve à la majorité des membres présents l'ajout de pénalités telles que présentées par Madame le Maire (12 voix « pour » ; 2 voix « contre »).

## **3) Vote d'une subvention en faveur de l'APE.**

Madame le Maire fait part de la demande de subvention présentée par l'APE pour le financement de nouvelles roues et poignées pour permettre la réparation des tricycles de la cour de récréation de l'école Pré Vert.

Elle propose de voter une subvention d'un montant de 143 € représentant le montant de la commande de fournitures nécessaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

## **4) Décision modificative n° 1/2026.**

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal acte la décision modificative suivante :

|         |                                                        |           |
|---------|--------------------------------------------------------|-----------|
| 2313-98 | Aménagement d'une MAM dans un bâtiment existant        | + 7 001 € |
| 1641    | Emprunt                                                | + 7 000 € |
| 024     | Produit des cessions                                   | + 1 €     |
| 65315   | Formation des élus                                     | + 250 €   |
| 65748   | Subventions de fonctionnement personnes de droit privé | - 1 650 € |
| 627     | Services bancaires et assimilés                        | + 500 €   |
| 66111   | Intérêts des emprunts                                  | + 1 500 € |
| 70311   | Concession au cimetière                                | + 600 €   |

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la décision modificative telle que présentée.

### **5) Création d'un-dépose minute sur la place de l'Église – acquisition de panneaux signalétiques – demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour 2026.**

Madame Florence LAMY et Monsieur Vincent LE GOFF font part du projet retenu dans le cadre de la demande de subvention à présenter au titre de la répartition du produit des amendes de police pour 2026. La MAM, dont l'ouverture est prévue en octobre prochain, va générer de manière régulière des allers-retours sur la place de l'Église. Les familles vont devoir y stationner leur véhicule chaque jour, un bref instant, pour déposer ou venir chercher leur enfant. La commune doit pouvoir mettre en place une solution de stationnement adaptée et sécurisée, par la création d'un dépose-minute.

Il est fait état de la dépense prévisionnelle qui s'élèverait à 4 261,36 €, comprenant :

- les travaux : 3 260 €
- l'acquisition et la mise en place de la signalétique appropriée : 1 001,36 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la demande de subvention à intervenir telle qu'exposée.

### **6) Aménagement de la cour intérieure de la MAM – remplacement de jeux à l'espace loisirs de Lafay – demande de subvention au Département du Rhône dans le cadre du partenariat territorial 2026.**

Monsieur Vincent LE GOFF explique que, dans le cadre de l'appel à projet 2026, il convient d'inscrire l'aménagement de la cour intérieure de la MAM, qui n'était pas inclus dans la demande de 2025. Il serait également utile de remplacer des jeux à l'espace loisirs de Lafay, vieillissants et/ou hors d'usage.

La dépense prévisionnelle s'élèverait à la somme de 8 280,46 €, décomposée comme suit :

- les travaux : 5 789,90 €
- l'acquisition des jeux : 3 236,96 € HT

Le conseil municipal décide de solliciter le Département du Rhône pour le financement de l'opération et déposera une demande de subvention représentant 50 % du montant de la dépense H.T., soit 4 513,43 €.

### **7) Point sur la MAM.**

Monsieur Vincent LE GOFF dresse l'avancée des travaux : les enduits sont réalisés sous l'avancée de toit, sous le préau, sous le retour du bâtiment et sur le nouveau bâtiment, sur le côté du mur de la propriété OLSINA ; le plancher chauffant est en route depuis 1 semaine pour le séchage de la chape liquide ; la faïence est posée ; à venir, le ponçage des joints puis l'encollage de la toile de verre. Le revêtement de sol pourrait être posé à la mi-juillet sur 2 jours, puis les huisseries et portes de placard suivront.

Pour l'heure, les meubles achetés par les assistantes maternelles sont stockés dans les gîtes inoccupés au-dessus de la bibliothèque.

Le conseil municipal visitera le chantier, et tous les bâtiments communaux, avant la séance de juillet, à 19 heures.

### **8) Questions diverses.**

- Archipel : mise en place régulière de séances de formation BAFA pour les jeunes du territoire pour lesquelles la commune participe financièrement à hauteur de 100 € par chapelain inscrit. Les élus décident du maintien du dispositif existant.

- désignation des deux membres du conseil municipal pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales. Madame Bernadette GUIRONNET se propose en qualité de membre titulaire, Monsieur Ludovic FLÉCHET en qualité de membre suppléant.

- l'appel à bénévoles pour aider à l'entretien du fleurissement a été reconduit et un groupe s'est reconstitué pour cet été 2026. Ses membres se répartissent la tâche sur 2 interventions par semaine. Monsieur Mathieu FLÉCHET a été recruté sur le poste de saisonnier, en renfort, puis en remplacement de Thierry pendant ses congés d'été.

- réunion prévue avec la SNC des Vallons, le service urbanisme de la CCMDL et le CAUE, le mardi 21 juillet prochain en mairie pour la présentation du projet de lotissement aux Bonnardières (8 parcelles). Le dépôt du permis d'aménager pourrait intervenir en octobre 2026.

### **9) Rapport des commissions.**

- commission sociale : recherche de membres extérieurs pour étoffer la commission ; prévision de nouvelles animations le jour de la remise des colis de Noël ; âge des bénéficiaires des actions de la commission (repas des aînés et colis de Noël) repoussé de 72 à 75 ans.

- commission « personnel » : rencontre avec les agents périscolaires le 22 juin dernier ; Madame Brigitte BOUTEILLE s'est déclarée intéressée pour poursuivre sa mission au-delà du 31 juillet ; pour l'heure, pas de candidature sur le poste « ménage et garderie du matin ».

- commission « lien avec les associations » : rencontre avec ARCHIPEL et son animatrice jeunesse, pour échanger concernant l'AJC et aider à relancer les activités de l'association. Deux parents d'adolescents mineurs avaient été invités et accepteraient de prendre des responsabilités dans l'association, sachant que le Bureau de l'AJC, en lui-même, peut tout à fait être constitué de mineurs. Les quelques jeunes intéressés pour relancer l'association rencontreront l'animatrice jeunesse avant l'AG ordinaire prévue le 17 juillet 2026.

- commission « cadre de vie » : débroussaillage des chemins avec du matériel loué aux Ets MURE (200 € H.T. par journée) ; possibilité d'acquérir le matériel en le mutualisant avec plusieurs communes ; matériel performant et travail satisfaisant.

### **10) C.R. de réunions.**

- conseil d'école : projets menés et à venir ; proposition d'acquisition d'un téléphone portable pour la garderie ; remplacement du photocopieur et d'un tableau numérique à prévoir ; solutions envisagées pour lutter contre la chaleur : plantation d'arbres dans la cour, installation de films protecteurs thermiques aux fenêtres... ; effectifs prévisionnels 2026/2027 : 19 élèves en maternelle et 26 en primaire.

- CSC Archipel : projet social à élaborer pour les 4 prochaines années.

- SIEMLY : ré-élection le 22 mai du Président, M. CHAVEROT.

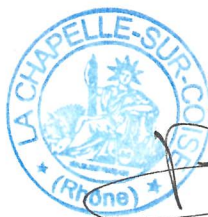
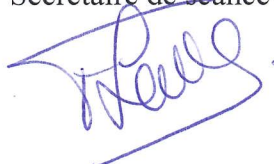
- ARPAMOLY : AG et présentation de l'association (20 bénévoles + 1 salarié à mi-temps) ; présentation du calendrier des expositions prévues jusqu'à mi-2027.

- CCMDL : nécessité de prévoir la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) soit Mesdames Christiane BOUTEILLE et Florence LAMY ; les référents SCOT pour la nouvelle mandatature sont également désignés : MM. Baptiste BORDET et Vincent LE GOFF.

La séance est levée à 23 h 30.

Le présent procès-verbal a été approuvé par les membres présents lors de la séance du 16 juillet 2026.

Florence LAMY  
Secrétaire de séance



Christiane BOUTEILLE  
Maire

Publié le 17 juillet 2026